



ZONE LOISIR
MONTÉRÉGIE

Analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes présentant des limitations

Sondage Zone Loisir Montérégie - Été 2019
État de situation, constats, demande et revendications

Remerciements

Nous tenons à remercier, les parents, les organismes de personnes handicapées, les municipalités et les villes qui ont participé à ce sondage. Un merci particulier aux organismes qui ont entamé ces démarches en vue d'améliorer la situation dans les camps de jour estivaux pour les enfants à besoins particuliers.

Merci également à l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud-Ouest (APHRSO) pour sa participation au comité de travail.



GAPHRSM
GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES
HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL INC.

GAPHRY
Grouperment des Associations de
Personnes Handicapées
du Richelieu-Yamaska



ZONE LOISIR
MONTÉRÉGIE



SONDAGE

VOTRE AVIS
NOUS INTÉRESSE

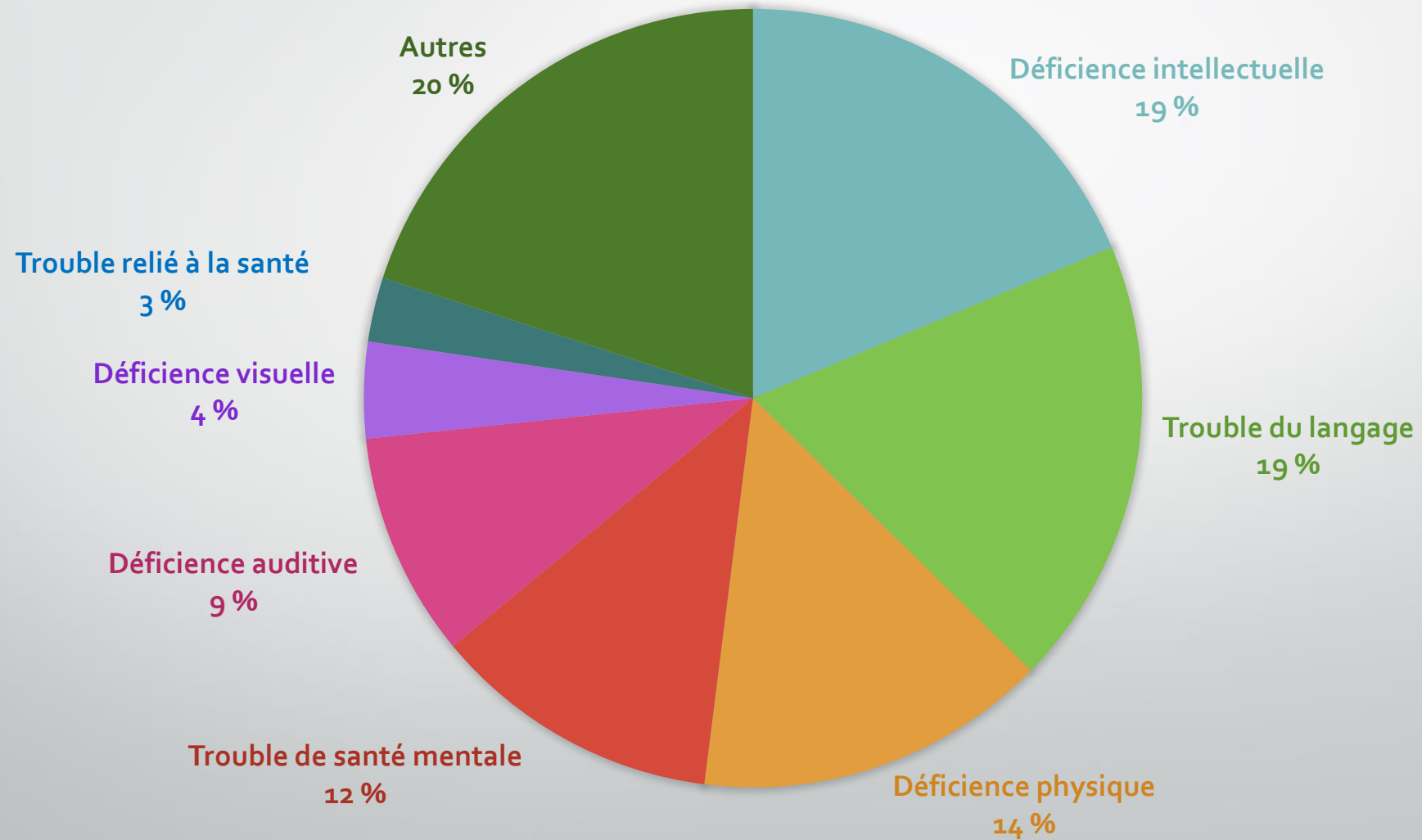
Répondants

- 64 organisations
- 50 villes ou municipalités
- 14 organismes communautaires

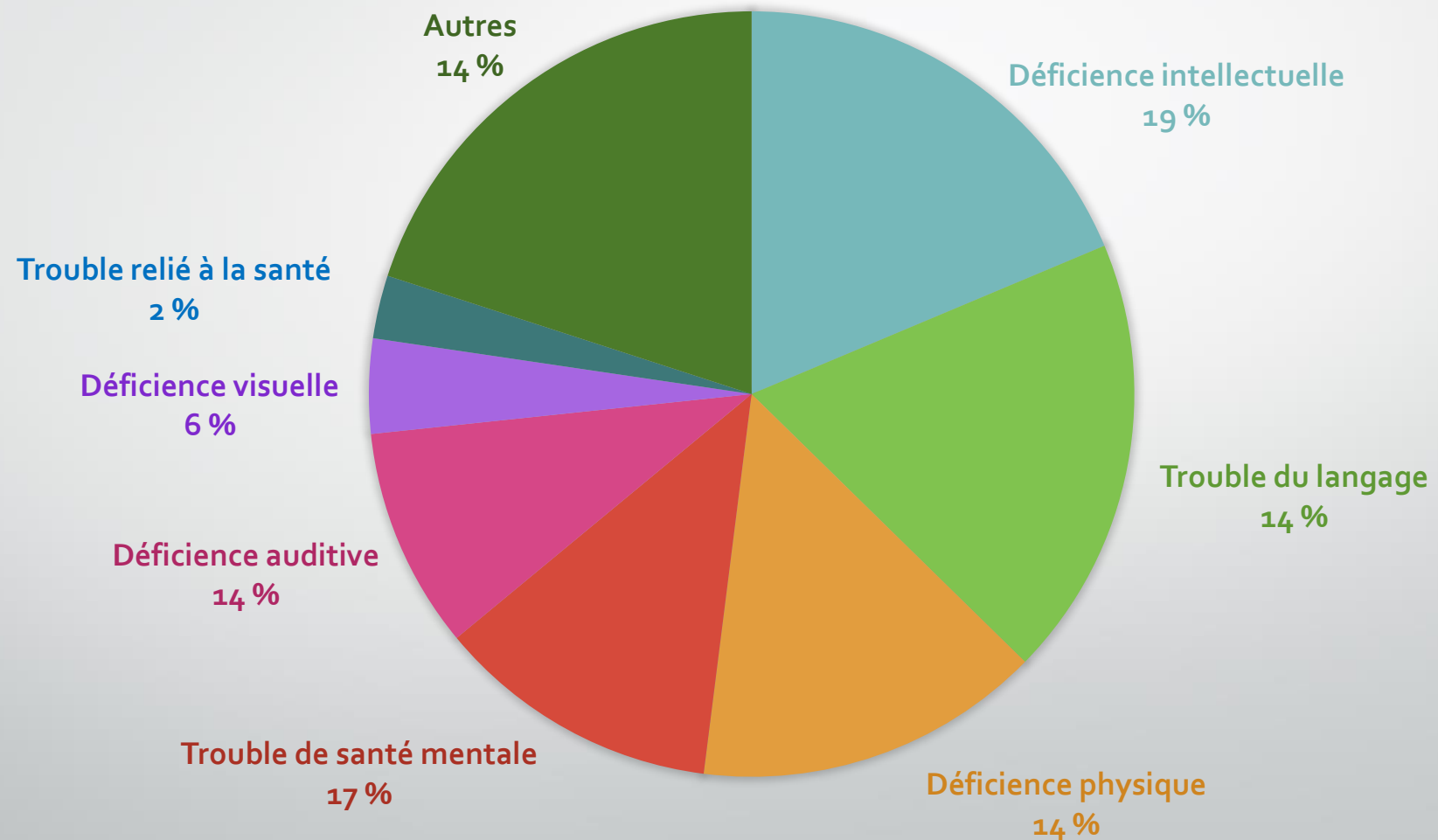
Inscriptions

- 1604 inscriptions de personnes ayant des besoins particuliers
- 1006 en camp de jour municipal
- 598 en camp de jour offert par les organismes communautaires

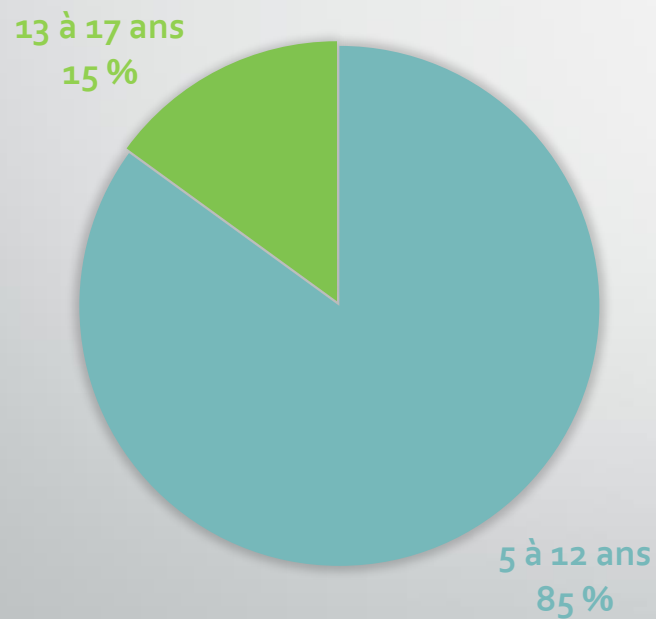
Types de limitations présentes chez les personnes ayant fait une demande d'inscription en camp de jour municipal



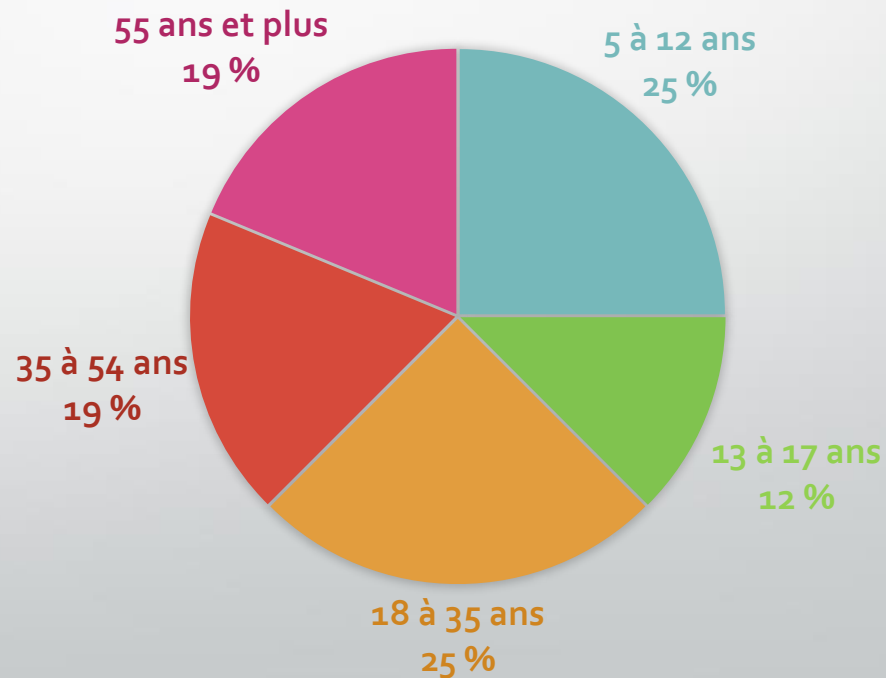
Types de limitations présentes chez les personnes ayant fait une demande d'inscription en camp de jour offert par un organisme communautaire



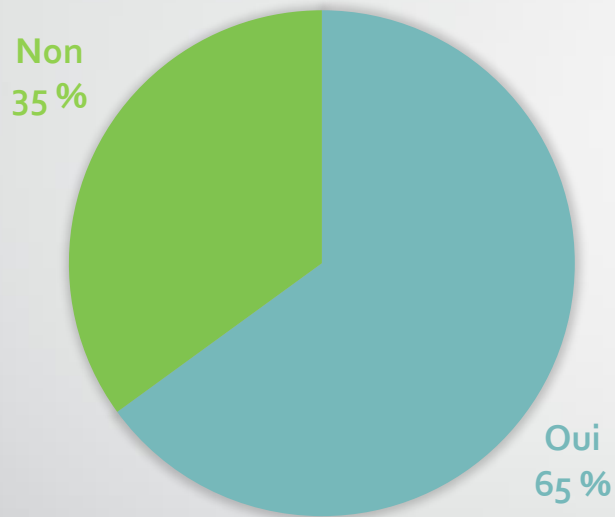
Âge des personnes ayant des limitations qui ont fait une demande au camp de jour municipal



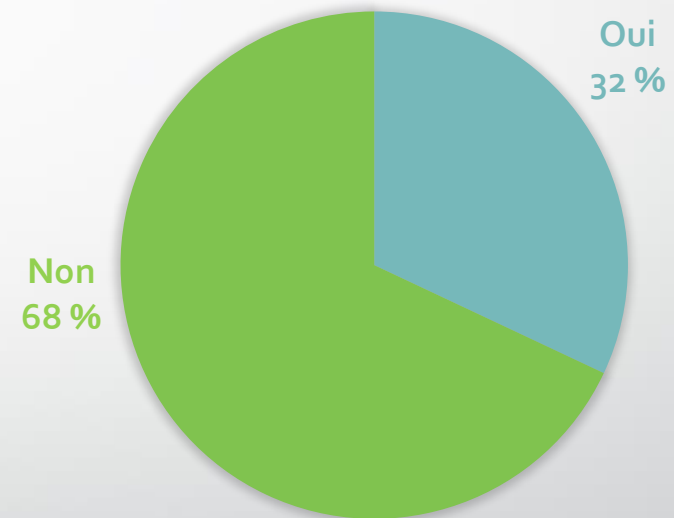
Âge des personnes ayant des limitations qui ont fait une demande au camp de jour offert par un organisme communautaire



Ce sont 35 % des répondants qui mentionnent que la cueillette d'information ne permet pas de bien évaluer les besoins des personnes



Est-ce que vous avez été dans l'obligation de refuser la participation de certaines personnes?



Sur l'ensemble des répondants, 20 organisations ont refusé la participation à des personnes ayant des limitations. Ce sont 83 personnes qui ont accusé un refus, ce qui représente 5 % du nombre total de demandes.

Raisons expliquant le refus d'un participant à l'offre du camp de jour municipal et par les organismes communautaires

Manque de personnel	29 %
Trouble de comportement	20 %
Problématique de fugue	18 %
Trouble relié à la santé	10 %
Soins d'hygiène	10 %
Accessibilité	8 %
Médication	5 %



- 53 % des répondants mentionnent ne pas avoir envisagé la mise en place de mesures d'accommodements.
- 62 % n'étaient pas en mesure de référer le participant à une autre offre de camp de jour qui répondrait à ses besoins spécifiques.
- 82 % des répondants qualifient l'embauche d'accompagnateurs comme étant difficile à très difficile.
- 63 % des accompagnateurs sont âgés de 16 à 18 ans et 37 % ont 19 ans et plus.

1

2

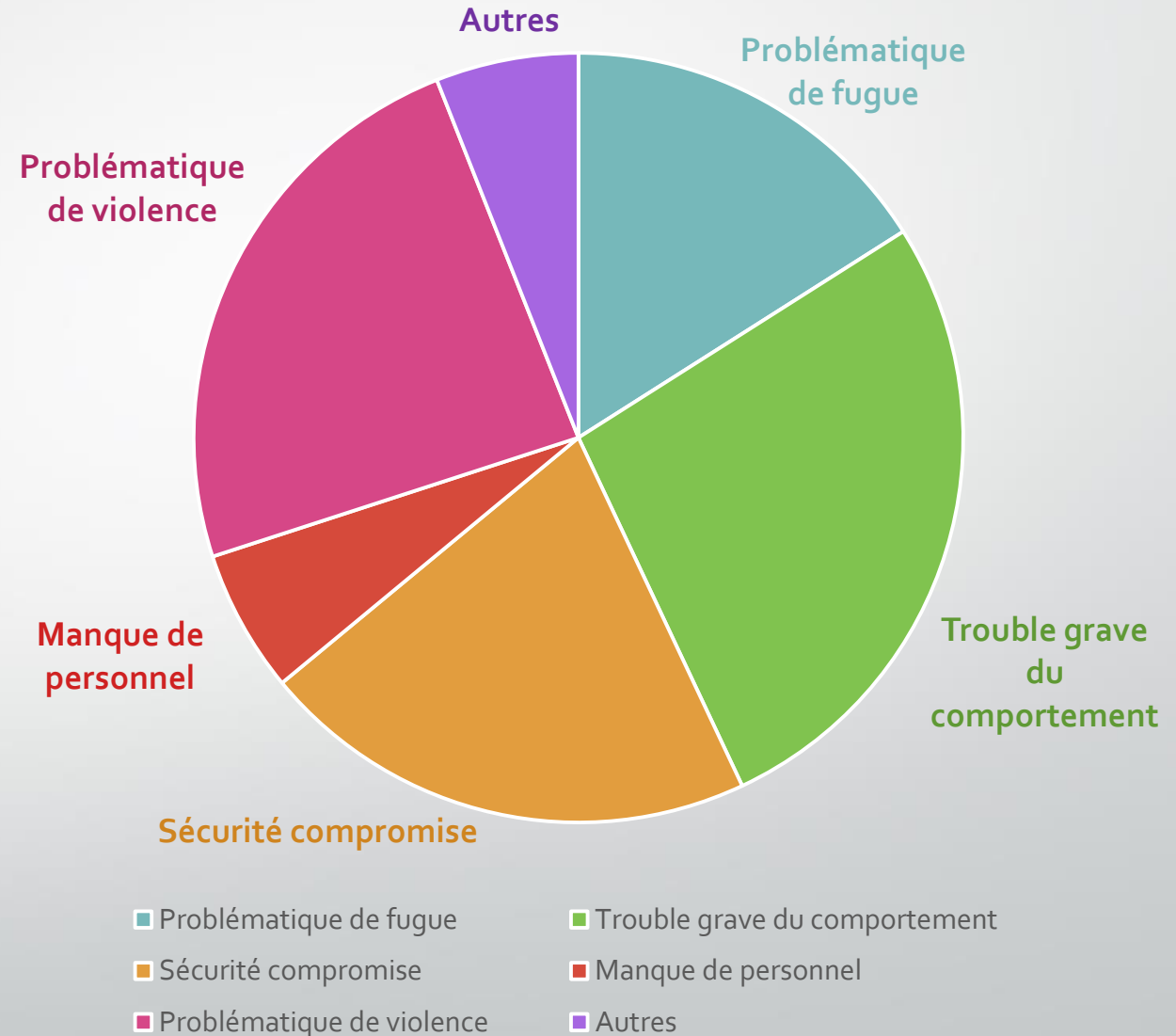
Selon les répondants, un accompagnateur sur deux serait suffisamment outillé pour bien exécuter son travail auprès des personnes ayant des besoins particuliers.

Motifs de retrait

Ce sont 25 organisations qui ont été dans l'obligation de retirer des participants de leur camp de jour, ce qui représente 52 enfants.

Les problématiques de violence et es troubles graves de comportement représentent 51 % des motifs de retrait, alors que 37 % des motifs de retrait sont liés aux problématiques de fugue et à la sécurité compromise.

Le manque de personnel a également été soulevé à 6 % et dans autres 6 % non précisé.





ZONE LOISIR
MONTÉRÉGIE



Constats

Identifications

Une augmentation significative et en constante progression du nombre de demandes d'enfants ayant des besoins particuliers dans les camps de jour.

Les participants requièrent une plus grande intensité d'intervention en raison de besoins spécifiques reliés aux conditions de la personne ou en raison de comportements à risque.

Évaluation des demandes

Les répondants dénoncent leur difficulté à obtenir une information adéquate quant aux besoins spécifiques, formulaires incomplets, manque d'accès au dossier scolaire de l'enfant et l'absence d'intervenant ressource.

Faisant face à des ressources matérielles et financières très souvent limitées et en l'absence de personnel qualifié et expérimenté, la plupart des villes et des organismes trouvent complexe la mise en place de mesures d'accommodements.

Accompagnateurs

Les accompagnateurs sont de jeunes étudiants, il s'agit de leur première expérience de travail et sont âgés entre 16 et 18 ans (63 %). De ce fait, les accompagnateurs ont peu ou pas d'expérience auprès des personnes ayant des besoins particuliers.

Un répondant sur deux, juge que leurs accompagnateurs ne sont pas suffisamment bien outillés pour exécuter leur travail auprès des jeunes dont ils ont la responsabilité.

Ce sont 82 % des gestionnaires qui qualifient le recrutement et la rétention de très difficile, particulièrement lorsqu'il s'agit de pourvoir des postes d'accompagnateurs.





ZONE LOISIR
MONTÉRÉGIE



Demandes et revendications

Qu'un panier de services mieux adapté aux besoins des personnes, des familles et des milieux soit développé en période estivale :

- Mise sur pied de ressources spécialisées et surspécialisées administrées par le réseau de la santé et des services sociaux qui incluront du personnel qualifié, de l'équipement et un environnement adapté aux besoins (N.B. L'utilisation des installations du réseau scolaire pourrait répondre à certains besoins d'offre de services);
- Mise sur pied d'un service d'accompagnement à domicile administré par le Ministère de la Famille;
- Maintien et bonification de l'offre de services actuellement offerte par les villes et les organismes communautaires.

L'amélioration du soutien aux dispensateurs de services :

- Mise en place d'un protocole de collaboration standardisé définissant les rôles et responsabilités de chacun, l'implication du réseau de la santé et des services sociaux et celle du réseau de l'éducation;
- Pour le soutien, le partage d'information et l'analyse des demandes d'admission;
- Pour le soutien, la référence et l'intervention terrain lorsque requis;
- Pour l'accès à des formations spécifiques et ajustées au besoin et offertes par le réseau.

Que soient revues par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) les exigences du programme et que soit bonifié le financement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour mieux soutenir l'embauche d'accompagnateurs.

Que soient clarifiées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) la notion de contraintes excessives et l'obligation d'accommodement raisonnable dans un contexte de camp de jour estival.

Famille
Québec 

Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec 

Réseau scolaire

Santé
et Services sociaux
Québec 


Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
Québec



ZONE LOISIR
MONTÉRÉGIE



Questions et commentaires